

## **Comment se passe l'examen de l'audition :**

Le premier test se déroule dans une cabine d'audiométrie, avec un casque sur les oreilles, il vous sera demandé de répondre lorsque vous entendrez un petit son. Le principe est de déterminer le plus petit son que vous puissiez entendre, c'est pour cette raison que la cabine a subi un traitement particulier pour la rendre la plus silencieuse possible. Une courbe audiométrique est établie après étude des fréquences principales entre 250 Hertz et 8000 Hertz. C'est la plage de fréquence "utile" pour la communication humaine.

Cette étude se fait en conduction aérienne, c'est le casque sur les oreilles, mais aussi en conduction osseuse, à l'aide d'un vibreur placé derrière l'oreille. En cas de perte auditive, Lorsque conduction aérienne et conduction osseuse sont identiques, il s'agit d'une surdité de perception. [La société Française d'audiologie a parfaitement décrit tout le processus et les contraintes de cet examen.](#)

Ce test "subjectif", qui consiste à vous demander de répondre quand vous entendez, est le plus souvent associé à un test plus objectif qui est l'audiométrie vocale : L'opérateur vous dictera une liste de mots que vous devrez répéter. Cela lui permettra de confirmer l'importance de la surdité, et évaluera votre capacité à comprendre, au moins dans le silence. Il existe des test vocaux que l'on réalise dans le bruit, bien que d'un grand intérêt il ne sont pas réalisés en routine, et il faut un matériel et des locaux adaptés.